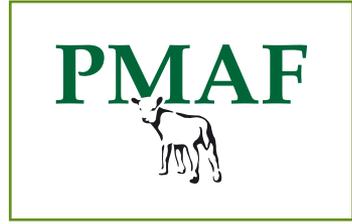
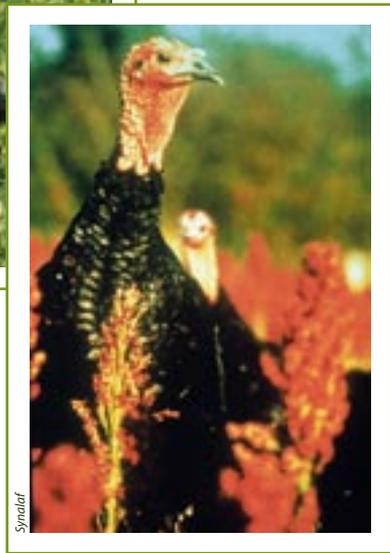




Label Rouge & Agriculture Biologique

# LA DINDE FERMIÈRE ÉLEVÉE EN PLEIN AIR LABEL ROUGE LA DINDE BIOLOGIQUE



*Éclairage naturel*

*Parcours extérieur*

*Souches à croissance lente*

*Faible densité d'élevage*





# LA DINDE FERMIÈRE ÉLEVÉE EN PLEIN AIR LABEL ROUGE



## Origine des animaux

- > Seuls sont employés les souches ou croisements de souches légères à plumage noir.

## Logement

- > Groupes de 2 500 dindes maximum.
- > Au maximum 10 dindes/m<sup>2</sup> jusqu'à 7 semaines.
- > Au maximum 6 dindes/m<sup>2</sup> de 7 semaines jusqu'à l'abattage.
- > Litière sèche et non croûteuse.
- > Absence de vapeurs d'ammoniac.
- > Bâtiments clairs à fenêtres.

## Accès au plein air

- > Au plus tard à l'âge de 7 semaines, de 9 heures au crépuscule.

## Parcours

- > Herbeux ou ombragé.
- > 6 m<sup>2</sup>/sujet.
- > Rotation des parcours avec un repos minimum de 8 semaines.

## Alimentation

- > 75 % de céréales à partir du 64<sup>e</sup> jour.
- > Absence de farines animales.

## Prophylaxie et soins

- > Distribution systématique d'aliments médicamenteux interdite, à l'exception des aliments médicamenteux antiparasitaires.
- > Débécquage et désonglage interdits.

## Transport vers abattoir

- > 100 km au maximum ou pas plus de 2 heures.

## Abattage

- > À 140 jours au moins.
- > La saignée doit être contrôlée.

# LA DINDE BIOLOGIQUE



## Origine des animaux

- > Elevage bio, sauf dérogation exceptionnelle.
- > Races autochtones de préférence.

## Logement

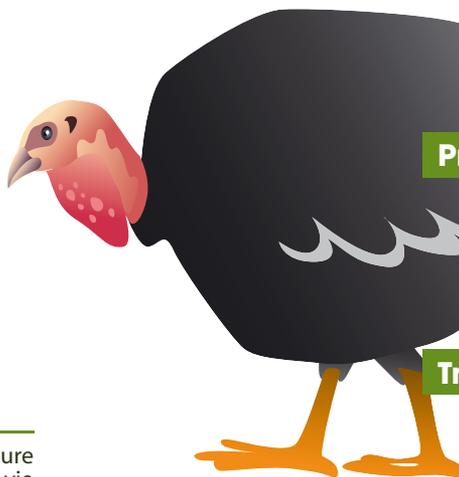
- > Salle de 200 m<sup>2</sup> maximum par lot de dindes et 21 kg/m<sup>2</sup> maximum (30 kg/m<sup>2</sup> si les installations sont mobiles).
- > Installations fixes < 10 dindes/m<sup>2</sup> avec un maximum de 21 kg de poids vif par m<sup>2</sup>.
- > Installations mobiles < 16 dindes/m<sup>2</sup> avec un maximum de 30 kg de poids vif par m<sup>2</sup>.
- > L'isolation, le chauffage et la ventilation du bâtiment garantissent une circulation de l'air, un niveau de poussière, une température, une humidité relative de l'air et une concentration de gaz non nuisibles pour les animaux.
- > Aération et éclairage naturels abondants.
- > Un tiers au moins de la surface en dur et non constituée de caillebotis ou grilles.
- > Surface couverte de litière telle que paille, copeaux de bois, sable ou tourbe.

## Accès au plein air

- > Libre accès à un parcours extérieur, durant la majeure partie du jour et pendant au moins la moitié de leur vie.

## Parcours

- > Installations fixes : 10 m<sup>2</sup> de surface disponible en rotation par dinde.
- > Installations mobiles (150 m<sup>2</sup> maximum ouvertes la nuit) : 2,5 m<sup>2</sup> de surface disponible en rotation par dinde.
- > Protections suffisantes contre la pluie, le vent, le soleil et les températures extrêmes.
- > Parcours recouverts principalement de végétation non piétinés ni surexploités ; présence d'équipements de protection ; accès à des abreuvoirs et mangeoires en nombre suffisant.
- > Rotation des parcours avec un repos minimum de 8 semaines.



## Alimentation

- > Aliments issus de l'agriculture biologique.
- > Farines animales interdites, seuls certains aliments d'origine animale à base de poisson ou de produits laitiers sont autorisés.
- > Grâce au parcours, ajouts de fourrage grossier, frais ou sec à la ration journalière.

## Prophylaxie et soins

- > Utilisation interdite de substances destinées à stimuler la croissance ou la production (y compris les antibiotiques, les coccidiostatiques et autres auxiliaires artificiels).
- > Utilisation interdite d'hormones ou autres substances analogues.
- > Ebéçquage autorisé si accord de l'organisme de contrôle.

## Transport vers abattoir

- > Utilisation interdite de calmants allopathiques avant et durant le trajet.

## Abattage

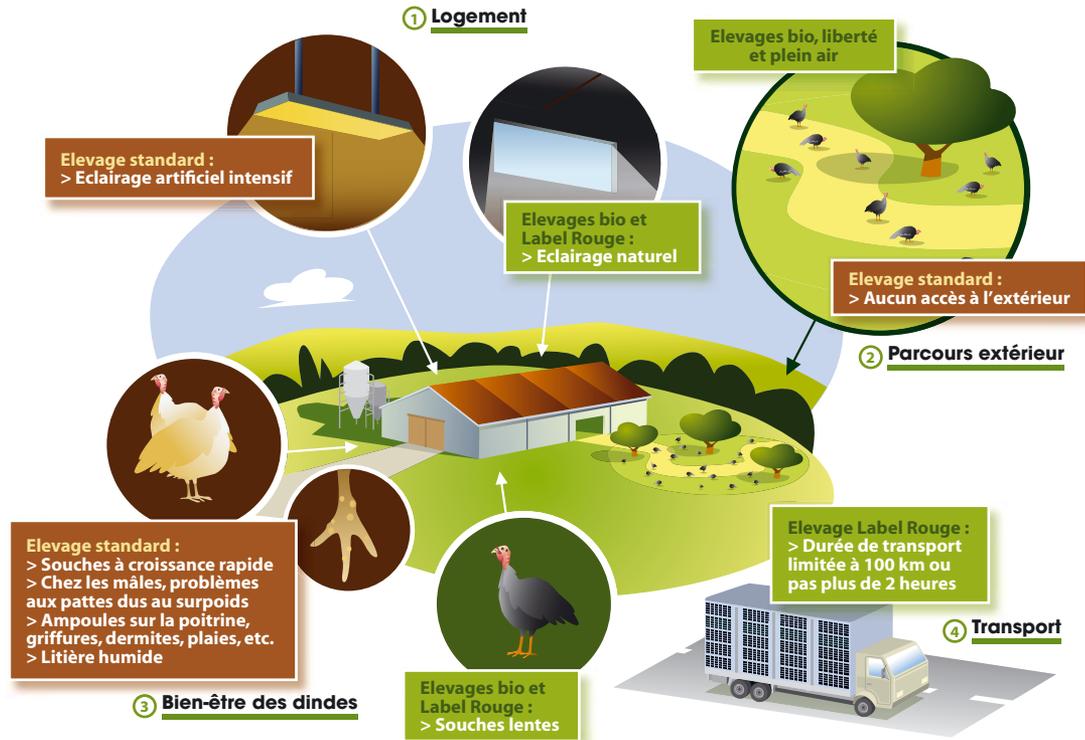
- > 101 jours pour les dindes femelles de souches destinées à la découpe.
- > 126 jours pour les dindons mâles de souches destinées à la découpe.
- > 140 jours pour les dindes de souches festives entières.
- > Au moment de l'abattage et lors de la phase y conduisant, les animaux doivent être traités de manière à réduire le stress au minimum.

## L'élevage standard des dindes

Environ 135 millions de dindes sont élevées chaque année en France. La plus grande partie est élevée intensivement, dans des hangars sans fenêtre, qui peuvent contenir 25 000 volailles. Ils subissent des programmes d'éclairage intensif ①. On compte 6,5 à 8 dindes par m<sup>2</sup>. Les dindons mâles sont abattus en moyenne à 113,7 jours et les dindons femelles sont abattus à 85,9 jours. Les animaux n'ont jamais accès à un parcours extérieur ②. La litière sur laquelle ils sont élevés devient très vite sale et humide. Les mâles sont aujourd'hui si gros, qu'ils sont incapables de s'accoupler naturellement. De ce fait, l'insémination artificielle est généralisée.

## Problèmes de bien-être

Dans les élevages intensifs, on utilise des souches de dindes à croissance rapide ③. Les mâles sont si lourds qu'ils souffrent de douloureux problèmes aux pattes. Parce que les dindes supportent mal l'entassement, elles attaquent les yeux et les pattes de leurs congénères. Pour lutter contre ces agressions, elles sont élevées dans une quasi obscurité. Du fait des densités d'élevage excessives, les animaux souffrent d'ampoules sur la poitrine, de griffures, de dermatites, de pustules, de plaies avec escarre et picage. Le taux d'ammoniac et la poussière peuvent conduire à de graves affections respiratoires. La litière humide peut provoquer des ulcères très douloureux aux pattes. Beaucoup de dindes sont débéquées à l'aide d'un fer chauffé à blanc. Au moment de l'abattage, les dindes souffrent beaucoup lorsqu'elles sont suspendues du fait de leur poids.



## Principaux points positifs

> Dans les élevages Label Rouge et Bio, pour garantir le bien-être des animaux, ne sont utilisées que des souches de dindes légères ; la densité d'élevage par m<sup>2</sup> dans les bâtiments est moindre que dans les élevages intensifs ; l'éclairage est naturel ; les animaux ont accès à un parcours extérieur. Pour le Label Rouge, la durée de transport est limitée ④.

## Principaux points à améliorer

> En bio, la durée de transport devrait être limitée et les normes de transport plus détaillées.  
> En bio et Label Rouge, il faudrait préciser que les deux carotides doivent être tranchées et le courant pour étourdir les volailles devrait être d'au moins 150 mA par dinde.  
> Au moment de l'abattage, les dindes ne devraient pas être suspendues plus de 30 secondes ou devraient être étourdiées avant.  
> Des mesures devraient être prises afin d'éviter que les dindes soient victimes de choc électrique avant leur étourdissement.

➔ La PMAF recommande de donner sa préférence aux :

- > Dindes fermières biologiques
- > Dindes fermières élevées en plein air Label Rouge